

EN-VD

Justificatif des mesures énergétiques. Liste de tous les formulaires nécessaires pour le projet soumis à l'enquête.

Il permet de vérifier en un coup d'oeil que toutes les particularités de l'objet sont traitées ou non. Les deux dernières pages contiennent des explications et renvois très utiles sur les différents thèmes traités.

Justificatif des mesures énergétiques Pour bâtiments à construire/agrandissement et transformations/ changement d'affectation	EN-VD	

Commune : Parcelle :

Projet/Objet :

Nature des travaux :

Bâtiment à construire ¹⁾

☐ Construction nouvelle

☐ Agrandissement ²⁾

☐ Surélévation

☐ Aménagement d'un rural

☐ Murs et dalles intérieurs évacués

Transformation ³⁾

☐ Changement d'affectation ⁴⁾

☐ Aménagement de combles et/ou du sous-sol sans modification du volume construit

☐ Rénovation de l'enveloppe

1

Maître de l'ouvrage	Nom :	Architecte	Nom :	Responsable du projet énergétique	Nom :
	Adresse :		Adresse :		Adresse :
	NPA, Lieu :		NPA, Lieu :		NPA, Lieu :
	e-mail :		e-mail :		e-mail :
	Téléphone :		Téléphone :		Téléphone :

		A remplir par le responsable du projet énergétique		A remplir par le responsable communal		Objet de compétence
Eléments du justificatif de projet	Formulaire :	Nécessaire ⁸⁾		Annexé ⁹⁾		2
		oui	non	oui	non	
Part minimale d'énergie renouvelable Justificatif : « Part minimale d'énergie renouvelable »		☐	☐	☐ EN-VD-72	☐	Communale
Enveloppe du bâtiment Justificatif : « Isolation - Performances ponctuelles » Justificatif : « Isolation - Performance globale »		☐	☐	☐ EN-VD-2a ☐ EN-VD-2b	☐	Communale
Installations de chauffage et de production d'eau chaude Justificatif : « Chauffage et eau chaude sanitaire »		☐	☐	☐ EN-VD-3	☐	Communale
Installations de ventilation Justificatif : « Installations de ventilation »		☐	☐	☐ EN-VD-4	☐	Cantonale
Installations de refroidissement et/ou humidification confort et process Justificatif : « Refroidissement / humidification »		☐	☐	☐ EN-VD-5	☐	Cantonale

1

Type de travaux

La nature des travaux va définir tous les éléments du justificatif énergétique.

La page **Marche à suivre** vous aide à vérifier si le projet est dans la bonne catégorie.

2

Compétences

Les formulaires de compétence cantonale sont à transmettre à la DGE-DIREN.

Le respect des exigences devra toutefois être contrôlé par la Commune.

	A remplir par le responsable du projet énergétique		A remplir par le responsable communal		Objet de compétence
Eléments du justificatif de projet	Nécessaire ⁸⁾		Annexé ⁹⁾		
	oui	non	oui	non	
Installations et bâtiments spéciaux					
Justificatif : « Locaux frigorifiques »	☐	☐	☐ EN-6	☐	Communale
Justificatif : « Serres artisanales ou agricoles »	☐	☐	☐ EN-7	☐	Cantonale
Justificatif : « Halles gonflables »	☐	☐	☐ EN-8	☐	Cantonale
Justificatif : « Installation de production d'électricité »	☐	☐	☐ EN-9	☐	Cantonale
Justificatif : « Chauffage de plein air »	☐	☐	☐ EN-VD-10	☐	Communale
Justificatif : « Piscines, jacuzzis et spa chauffés »	☐	☐	☐ EN-VD-11	☐	Cantonale
Justificatif : « Eclairage »	☐	☐	☐ EN-12	☐	Communale
Justificatif : « Ventilation/climatisation »	☐	☐	☐ EN-13	☐	Communale
Justificatif : « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs »	☐	☐	☐ EN-VD-15	☐	Cantonale
Demande de dérogation ☐ oui					Cantonale

3

Engagement : La construction sera réalisée conformément aux informations se trouvant dans les justificatifs ci-dessus.

^{1) à 9)} Voir note en page 4

Toutes les demandes de dérogation à la loi sur l'énergie et à son règlement d'application sont à traiter par la DGE-DIREN.
